

SERVICE PUBLIC

DE L'Assainissement Collectif

2021



Table des matières

1.	Chiffres clés.....	4
1.	Caractérisation technique du service	5
1)	Mode de gestion du service.....	7
2)	Estimation de la population desservie (D201.0)	13
3)	Nombre d'abonnés	14
4)	Volumes facturés.....	15
5)	Détail des imports et exports d'effluents	15
6)	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	15
7)	Ouvrages et réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	16
8)	Ouvrages d'épuration des eaux usées	16
9)	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	17
2.	Tarifification de l'assainissement collectif et recettes du service.....	20
1)	Modalités de tarification.....	20
2)	Facture d'assainissement collectif type (D204.0).....	24
3)	Recettes.....	25
3.	Indicateurs de performance	26
1)	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26
2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	26
3)	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	28
4)	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
5)	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
6)	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	33
7)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	33
8)	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	34
9)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	34
10)	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	35
11)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	36
12)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	36
13)	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	37
14)	Taux de réclamations (P258.1).....	37
4.	Financement des investissements	38
1)	Montants financiers	38
2)	Etat de la dette du service.....	38
3)	Amortissements	38
4)	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	38
5)	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	39
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	43
1)	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	43
2)	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	44

Glossaire

UDEP : unité de dépollution ou *STEP* (station d'épuration)

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1. Chiffres clés

777 km de réseaux et 31 573 branchements hors pluvial, 107 pompages, 470 trop pleins des réseaux,
Environ 15 000 avaloirs de voirie
9 000 000 m³ traités par 45 sites publics
4 800 installations privées
Environ 40 personnes + prestataires
Plus de 12 M€ / an

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF= 85 % de la population

• abonnés :

- 40 546 abonnés à la CUCM
- Près de 30 000 appels (y compris pour l'assainissement) dont 27 000 à la centrale téléphonique CmonO,
- 3 396 visites en boutiques CmonO (comme en 2020 où confinement... COVID-19)
- 319 avis d'urbanisme et permis de construire (219 en 2020),
- 164 (121 en 2020) dégrèvements accordés pour plus de 76 600 m³ de fuites, dont 45 (25 en 2020) selon les règles communautaires, 208 500 € TTC non facturés,

• performances :

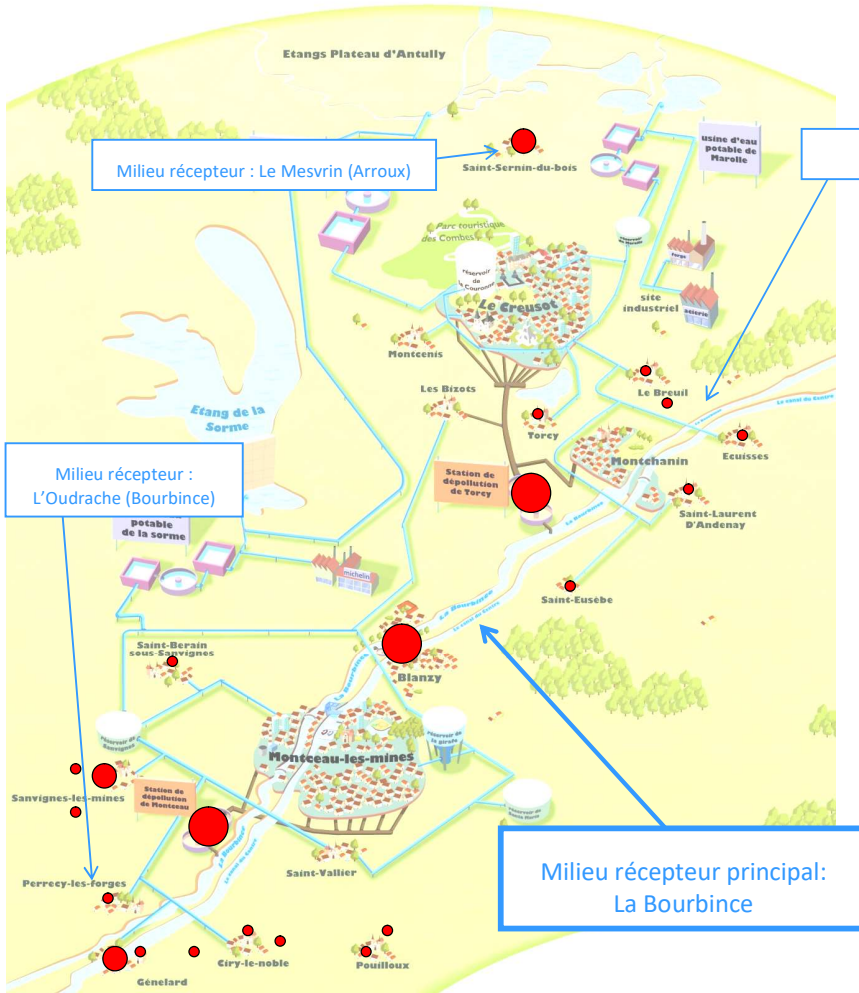
- Nombreux rejets directs d'eaux non traitées avant stations d'épuration
- Traitements
 - globalement conformes
 - 3 422 029 m³ d'assiette (3 494 898 en 2020), 8 966 919 m³ traités (7 993 807 en 2020) = davantage de dilution des eaux arrivant aux stations d'épuration
 - 2 105 tonnes (2 336,4 en 2020) de boues totalement valorisées en agriculture

• actions :

- 1 343 m (1 675 en 2020) de réseaux eaux usées renouvelés
- 493 (272 en 2020) mètres de réseaux d'eaux usées et 598 (552 en 2020) mètres de réseaux d'eaux pluviales créés, 102 (104 en 2020) branchements créés dont 83 (91 en 2020) eaux usées et 19 (13 en 2020) eaux pluviales
- 100,6 km (103 en 2020) de réseau curés, 4,1 km (3,2 en 2020) d'inspections télévisées
- 266 (251 en 2020) désobstructions dont 154 (113 en 2020) concernant des branchements

- prix du service : 1,90 € TTC pour 1 000 litres (base 120 m³ par an) inchangé

1. Caractérisation technique du service



Usines **publiques** de dépollution

- > 10 000 Equivalents Habitants (EH) (3)
- 2 000 – 10 000 EH (3)
- < 2 000 EH (38)

+ Installations **privées** de dépollution

< 20 EH (4 800 environ)

situées sur toutes les communes

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Communauté Urbaine Creusot Montceau
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif :
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Blanzay, Charmoy, Ciry-le-Noble, Gourdon, Gévelard, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Marmagne, Mont-Saint-Vincent, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent-d'Andenay, Saint-Pierre-de-Varennnes, Saint-Romain-sous-Gourdon, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy, Écuisses
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : 2020 Non (Révision en même temps que le PLUI)
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 2018 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation : 2003, 2021 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1) Mode de gestion du service

Les élus chargés particulièrement de la mise en œuvre de la politique eau et assainissement au sein de la Communauté, suite aux élections, sont :

- M. David Marti – Président,
- M. Daniel Meunier, vice-président chargé des finances et des transports,
- M. Jean-Marc Frizot, vice-président chargé du cycle de l'eau,

Les services dirigeants :

- Le pôle ressources,
- Le pôle réseaux et proximité auquel est rattachée la direction eau et assainissement.

La direction eau et assainissement (DEA) : 15 agents en 2021, hors services techniques et supports intervenant

1 ingénieur directeur

1 ingénieur chargé des ressources en eau et biodiversité, conduite d'opérations complexes

1 ingénieure responsable des services d'eau et d'incendie, du service expertises et travaux eau et assainissement, composé de :

2 agents de maîtrise, dont un chargé des questions de proximité, des projets et surveillance des travaux, des demandes d'autorisation au titre du droit des sols, du contrôle de conception et réalisation des projets d'installation dans le cadre du SPANC, de la dératification des réseaux

2 adjoints techniques, dont un chargé des questions de dégrèvements et contestations de factures d'eau

1 CDD chargé de DAO et cartographie

1 technicienne chargée des services de l'assainissement non collectif (SPANC), collectif et pluvial, composés de :

1 agente de maîtrise chargée du contrôle de conformité des branchements,

1 adjointe technique chargée du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif,

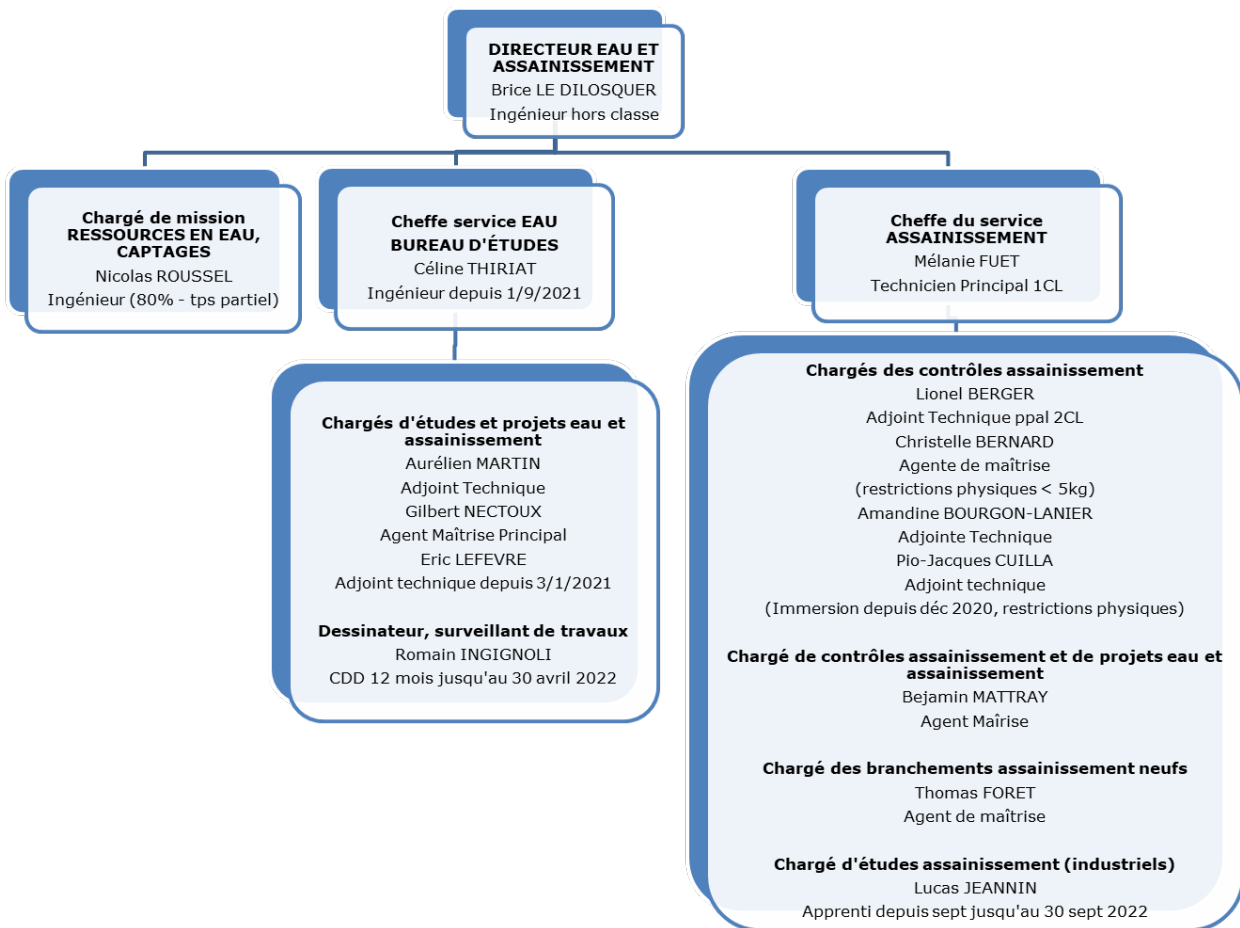
1 adjoint technique chargé des contrôles de conformité des installations d'assainissement dans le cadre des ventes d'immeubles,

1 agent de maîtrise chargé de l'établissement des branchements neufs,

1 adjoint technique en « renfort » chargé d'assister le service assainissement,

1 apprenti chargé de l'assainissement industriel.

En définitive, l'organisation de la DEA peut être représentée comme suit :



Les missions de la direction eau et assainissement : assistance à la mise en œuvre des politiques eau et assainissement, proposition d'évolutions, et maîtrise d'œuvre des interventions.

De manière détaillée :

- *Stratégie et programmation, mise en œuvre des politiques,*
- *Assistance à la décision des élus pour définir et mettre en œuvre les politiques du cycle de l'eau et de la défense incendie,*
- *Expertises et travaux,*
 - *Assistance à maîtrise d'ouvrage, études et préparation de projets pour la consultation des entreprises en renouvellement, extension de réseaux et système de traitement,*
 - *Participation aux négociations et régularisations foncières,*
 - *Rédaction des pièces techniques des marchés,*
 - *Conduite et maîtrise d'œuvre des travaux, contrôle qualité d'exécution, suivi des dépenses,*
 - *Coordination des contrôles qualité (test étanchéité et inspection télévisée),*
 - *Contrôles SPANC,*
 - *Contrôles de raccordement des branchements d'assainissement (dans le cadre des ventes et conformité),*
- *Renseignements sur les réseaux aux services internes, aux services extérieurs, au public,*
- *Gestion des demandes des usagers, dont les réclamations sur les consommations ou la facturation ou la qualité des services, et les avis ou prescriptions « droit des sols »,*
- *Gestion financière :*

Préparation et exécution des 3 budgets annexes eau/assainissement collectif et non collectif et des parties du budget principal relatives à la défense incendie/eaux pluviales/GEMAPI, en dépenses et en recettes (subventions Agences de l'eau, Conseil Départemental, Région ; préparation du recouvrement via le Trésor Public des factures d'eau et assainissement suite impayés ou contrôles assainissement ou réalisation de branchement assainissement neuf) en lien/complément avec la Direction Financière
- *Suivi, contrôle et proposition d'évolution des services assurés par des Syndicats :*
 - *Services eau / assainissement (facturés aux tarifs communautaires) :*
 - *Le Syndicat de l'Arconce (eau potable ; Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon),*
 - *Le Syndicat de la Guye (eau potable : Mary et Mont Saint Vincent),*
 - *Le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (eau potable et assainissement : Essertenne et Perreuil),*
 - *GeMAPI :*
 - *Le Syndicat de Bassin Versant entre Arroux Loire et Somme (10 communes Nord et Ouest),*
 - *Le Syndicat de Bassin Versant de la Bourbince (24 communes de la CUCM),*
 - *Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune (3 communes de la CUCM Nord-est),*
 - *Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce (4 communes de la CUCM est),*
 - *Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne (5 communes de la CUCM Sud-est),*

- *Suivi, contrôle et proposition d'évolution des marchés de prestations dont les contrats de délégation de service public.*

Les services assainissement collectif et non collectif sur les communes d'Essertenne et Perreuil sont assurés par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois en régie, sauf la facturation de l'assainissement assurée par le délégataire eau Véolia.

Les usagers des communes de Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon sont alimentés en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce (en partie pour Pouilloux) ; Mary et Mont Saint Vincent par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye ; l'exploitation est assurée par la société S.A.U.R qui facture les services assainissement communautaires puis reverse à la Communauté ses parts.

Les usagers des communes d'Essertenne et Perreuil sont alimentés en eau par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois ; l'exploitation et la facturation eau et assainissement sont assurées par la société Véolia Eau.

Un contrat de Régie Intéressée assainissement collectif avec la société Véolia Compagnie Générale des Eaux, à qui la Communauté a demandé la création d'une société dédiée « Creusot Montceau Eau », confie l'exploitation sous une marque locale communautaire « CmonO », pour le reste des usagers de la CUCM :

- Communes : Blanzay, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Ciry le Noble, Ecuisses, Gênelard, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Morey, Perrecy-les-Forges, Saint-Bérain/Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint Laurent d'Andenay, Saint-Sernin du Bois, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy, Charmoy, Saint Firmin, Saint Micaud, Saint Pierre de Varennes, Marmagne, Saint Symphorien de Marmagne et Saint Julien sur Dheune.
- Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Avenant	Date	Objet
Ajustements contractuels	01/07/2019	Points techniques et financiers
Ajustements contractuels	01/07/2021	Points techniques et financiers

Les tarifs sont identiques pour tous les usagers du territoire de la Communauté ; la facturation est réalisée par Creusot Montceau Eau sur tout le territoire, sauf les communes d'Essertenne et Perreuil (SMEMAC facture via Veolia), Mary et Mont Saint Vincent (SIE Guye facture via Saur), Saint Romain sous Gourdon (SIE Arconce facture via Saur).

Répartition des prestations :

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES PAR	A LA CHARGE DE
- Mise en conformité d'installations liées aux nouvelles règles de sécurité	Collectivité	Collectivité
- Renouvellement des équipements de sécurité existants	Régisseur	Régisseur
- Contrôle des installations privées (nouveau branchement, branchement existant) avant et après raccordement	Collectivité	Collectivité

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES PAR	A LA CHARGE DE
BRANCHEMENTS		
- Contrôle ponctuel suite dysfonctionnement	Régisseur	Régisseur
- Contrôle groupé	Collectivité	Collectivité
- Remplacement des branchements borgnes ou détériorés	Régisseur	Collectivité
- Hydro-curage des branchements	Régisseur	Régisseur
- Mise à niveau des cadres et tampons (boites de branchements) hors opérations de voirie	Collectivité	Collectivité
- Renouvellement ponctuel de branchements (hors programme de renouvellement de canalisations)	Régisseur	Régisseur
- Création de branchements neufs	Collectivité	Propriétaire
CANALISATIONS ET ACCESSOIRES (regards, tampons, cadres, ventouse, ...)		
- Extension ou Déplacement	Collectivité	Collectivité
- Renforcement	Collectivité	Collectivité
- Hydro-curage des réseaux	Régisseur	Régisseur
- Recherche et localisation des entrées d'eaux parasites et vérification de l'état du réseau (inspections nocturnes, inspections caméra, ...)	Collectivité Ou régisseur	Collectivité Ou régisseur
- Renouvellement des tampons	Régisseur	Régisseur
Renouvellement des regards, cadres	Collectivité	Collectivité
- Renouvellement de canalisation (en-deçà de 12 ml), y compris accessoires	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement de canalisation (au-delà de 12 ml), y compris accessoires	Collectivité	Collectivité
- Mise à niveau des cadres et tampons (y compris ceux des branchements) hors opération de voirie	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	Régisseur	Régisseur
AUTO SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE		
- Etude de mise en œuvre du programme de mesures	Régisseur	Régisseur
- Achat des instruments de mesures et l'instrumentation des ouvrages à surveiller	Collectivité	Collectivité
- Maintenance des équipements de mesures et Exploitation des résultats de mesures	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des équipements de mesures	Régisseur	Régisseur
- Programmes d'analyses (réglementaires et auto-surveillance) de la qualité des eaux (traitements en gros)	Celui qui déverse	Celui qui déverse
- Programmes d'analyses (réglementaires et auto-surveillance) de la qualité des eaux traitées et rejetées et sous-produits pour toutes les stations d'épuration	Régisseur	Régisseur
- Exploitation des résultats de mesures d'auto-surveillance et de diagnostic permanent	Régisseur	Régisseur
MATERIEL D'ÉPURATION, TRAITEMENT DES BOUES ET DE POMPAGE		
Équipements hydrauliques d'épuration et de pompage (y compris les canalisations liées aux ouvrages)		
- Renouvellement	Régisseur	Régisseur

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES PAR	A LA CHARGE DE
Matériels électromécaniques		
- Renouvellement	Régisseur	Régisseur
Installations électriques et informatiques		
- Renouvellement	Régisseur	Régisseur
- Contrôles et tests des sécurités réglementaires	Régisseur	Régisseur
- Mise en conformité avec la réglementation	Collectivité	Collectivité
Matériel de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion, de contrôle d'accès anti-intrusion, de prélèvement et de mesure		
- Création d'équipements neufs	Collectivité	Régisseur
- Mise à niveau technologique	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement	Régisseur	Régisseur
Autre Matériel d'épuration que ceux décrits ci-dessus		
- Renouvellement	Régisseur	Régisseur
GENIE CIVIL ET BATIMENTS		
Ouvrages en béton ou en maçonnerie		
- Renouvellement	Collectivité	Collectivité
- Remplacement complet d'une chambre de vannes	Régisseur	Régisseur
- Vidanges et nettoyage des ouvrages	Régisseur	Régisseur
- Réparations localisées de fissures, d'étanchéité, d'enduit, ...	Régisseur	Régisseur
- Réparation d'éclats de béton et de défaut de peinture	Régisseur	Régisseur
- Peinture intérieure et extérieure	Régisseur	Régisseur
- Réfection d'étanchéité sur réparation localisée	Régisseur	Régisseur
- Réfection d'étanchéité sur réparation complète de l'ouvrage	Collectivité	Collectivité
- Renouvellement des équipements sanitaires (lavabos, toilettes, ...)	Régisseur	Régisseur
Accessoires du génie civil		
- Renouvellement de caillebotis	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement d'un garde-corps	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des tampons et capots d'accès	Régisseur	Régisseur
Ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie et mobiliers		
- Renouvellement (hors cuves métalliques)	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des cuves métalliques	Régisseur	Régisseur
- Protection anticorrosion et peintures	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement du mobilier	Régisseur	Régisseur
Toiture, couverture, zinguerie		
- Renouvellement	Collectivité	Collectivité
- Réparations localisées	Régisseur	Régisseur
AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
Réseaux divers		
- Renouvellement de l'éclairage extérieur des ouvrages et des sites (candélabres, ..)	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des réseaux enterrés	Collectivité	Collectivité
Clôtures et portails		
- Peintures des portails	Régisseur	Régisseur
- Renouvellement des clôtures et portails	Régisseur	Régisseur

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES PAR	A LA CHARGE DE
Espaces verts		
- Entretien des gazons et arbustes inclus dans l'enceinte d'exploitation des ouvrages	Régisseur	Régisseur
- Entretien et renouvellement des systèmes d'arrosage dans l'enceinte d'exploitation	Régisseur	Régisseur
Voies de circulation interne		
- Réparations ponctuelles	Régisseur	Régisseur
- Réfection générale	Collectivité	Collectivité
- Modification d'emprise	Collectivité	Collectivité

2) Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 85 000 habitants au 31/12/2021 (comme en 31/12/2020).

3) Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 40 699 abonnés au 31/12/2021 (40 502 au 31/12/2020).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Blanzay	2 696	2 715	0,7
Charmoy	37	38	2,7
Ciry-le-Noble	882	893	1,2
Écuisses	702	702	0
Génélard	617	603	-2,3
Gourdon	257	258	0,4
Le Breuil	1 579	1 596	1,1
Le Creusot	10 030	9 995	-0,3
Les Bizots	72	74	2,8
Marmagne	519	525	1,2
Mont-Saint-Vincent	94	94	0
Montceau-les-Mines	8 751	8 827	0,9
Montcenis	1 008	1 013	0,5
Montchanin	2 561	2 614	2,1
Perrecy-les-Forges	681	691	1,5
Pouilloux	245	240	-2
Saint-Bérain-sous-Sanvignes	291	296	1,7
Saint-Eusèbe	342	340	-0,6
Saint-Firmin	293	295	0,7
Saint-Julien-sur-Dheune	86	86	0
Saint-Laurent-d'Andenay	392	401	2,3
Saint-Pierre-de-Varenes	336	338	0,6
Saint-Romain-sous-Gourdon	60	60	0
Saint-Sernin-du-Bois	844	841	-0,4
Saint-Symphorien-de-Marmagne	244	256	4,9
Saint-Vallier	3 868	3 879	0,3

Sanvignes-les-Mines	1 866	1 877	0,6
Torcy	1 149	1152	0,3
Total	40 502	40 699	0,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 40 546.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 55,07 abonnés/km au 31/12/2021. (52,48 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,10 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,10 habitants/abonné au 31/12/2020).

4) Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés* aux abonnés	3 511 546	3 422 029	-2,5%

* Les abonnés de Saint Romain sous Gourdon et Mont Saint Vincent, dont la facturation est assurée par le Syndicat eau potable via son délégataire SAUR, sont bien comptabilisés (ce n'était pas le cas dans le rapport 2019)

5) Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
SMEMAC (déversement et traitement des eaux usées du Hameau de la Rouelle à Saint Pierre de Varennes)	870	870	-
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	-

6) Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 42 au 31/12/2021 (42 au 31/12/2020).

7) Ouvrages et réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 333,8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 402.51 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 736,31 km et 40,79 Kms de refoulement, soit 777.1 km (771,83 km au 31/12/2020)

470 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. 58 sont des trop-pleins de postes de relèvement/refoulement.

Les détails des caractéristiques sont présentés en détail dans le rapport du délégataire.

8) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 45 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Les détails des caractéristiques et performances de tous les traitements des eaux usées sont présentés en détail dans le rapport du délégataire.

9) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en T MS	Exercice 2021 en T MS
STEP d'Entrevaux (SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE) (Code Sandre : 0471482S0002)	0,1	0
STEP du Bourg (CHARMOY) (Code Sandre : 0471103S0001)	0	0
STEP du Calvaire (CHARMOY) (Code Sandre : 0471103S0002)	0	0
STEP du Bourg (MONT-SAINT-VINCENT) (Code Sandre : 060971320001)	0	0
STEP des Essarts (SANVIGNES-LES-MINES) (Code Sandre : 0471499S0004)	42,7	27,2
STEP de l'Ecart (GENELARD) (Code Sandre : 0471212S0002)	0	0
STEP de la Ville (MONTCEAU-LES-MINES) (Code Sandre : 0471306S0005)	1 099,6	857,4
STEP Les Voisottes (Code Sandre : 0471059S0003)	0	0
STEP du bourg (BREUIL) (Code Sandre : 0471059S0001)	0	0
STEP Les Touillards (Code Sandre : 0471132S0002)	0	0
STEP du Bourg (GENELARD) (Code Sandre : 0471212S0001)	13,2	8
STEP du Bourg (des Bizots) (Code Sandre : 0471038S0001)	0	0
STEP Les Vernizys (Code Sandre : 0471059S0002)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE) (Code Sandre : 060971435001)	0	0
STEP de la Ville (BLANZY) (Code Sandre : 0471040S0002)	136	115,1
STEP du Bourg (SAINT-LAURENT-D'ANDENAY) (Code Sandre : 0471436S0001)	0	0
STEP des Génatats (SANVIGNES-LES-MINES) (Code Sandre : 0471306S0004)	0	0

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en T MS	Exercice 2021 en T MS
STEP de la ZI (TORCY) (Code Sandre : 0471540S0002)	1 016	1 057,4
STEP des Berneaux (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0006)	0,18	0
STEP de Chevroches (SAINT-SERNIN-DU-BOIS) (Code Sandre : 0471479S0001)	12,7	24,5
STEP de la ZA Saint-Monay (SAINT-EUSEBE) (Code Sandre : 0471412S0001)	0	0
STEP du Bourg (MARMAGNE) (Code Sandre : 0471282S0001)	0	0
STEP de la Croix Blanchot - Pont d'Ajoux (MARMAGNE) (Code Sandre : 0471282S0002)	0,4	0
STEP du Velay (SANVIGNES-LES-MINES) (Code Sandre : 0471499S0003)	0,9	0,6
STEP de Vaumartin (MARMAGNE) (Code Sandre : 0471282S0003)	0	0
STEP Pique boeuf (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0010)	0,11	0
STEP de Luchet (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0007)	0,04	0
STEP du Sud de la Ville (CIRY-LE-NOBLE) (Code Sandre : 0471132S0001)	7,2	5,6
STEP du Bourg (PERRECY-LES-FORGES) (Code Sandre : 0471346S0001)	6,7	7,8
STEP du bourg (ECUISSSES) (Code Sandre : 060971187001)	0	0
STEP les grands trembles (POUILLOUX) (Code Sandre : 0471356S0003)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES) (Code Sandre : 0471390S0001)	0	0
STEP du Bourg (POUILLOUX) (Code Sandre : 060971356001)	1,4	1,4
STEP du Bourg (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0009)	0	0
STEP de MONT SAINT VINCENT - Le Reuil (Code Sandre : ____)	0	0
STEP du Pont des Vernes (POUILLOUX) (Code Sandre : 060971356003)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-FIRMIN) (Code Sandre : 0471413S0001)	0	0
STEP des Hauts de Chegnot (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0004)	0	0

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en T MS	Exercice 2021 en T MS
STEP de Salière (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0008)	0,2	0
STEP de Drevin (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0003)	0,48	0
STEP d'Anxin-le-Bas (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 060971468005)	0,56	0
STEP des Couchets (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES) (Code Sandre : 0471468S0002)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON) (Code Sandre : 060971477001)	0	0
STEP du Bourg-Nord (SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE) (Code Sandre : 0471482S0001)	0	0
Total des boues évacuées	2 338,5	2 105,0

100% des boues sont évacuées et épandues sur des parcelles agricoles, conformément aux 3 plans d'épandage préfectoraux et aux mesures COVID-19 (les boues de St Sernin du Bois sont mélangées à l'usine d'épuration de Torcy donc intégrées au plan d'épandage).

2. Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

1) Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	45.13	45.13
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	-	-
Participation aux frais de branchement	cf. détails ci-après (2)	Identiques à 2021

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE). La CUCM ne l'a pas instaurée.

(2) Détail des montants de participation aux frais de branchements :

Nature des prestations		Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Habitation existante se raccordant au réseau public dans le cadre d'une extension (CSP L1331-7)				
Branchement eaux usées seul ou eaux pluviales seul	Habitation existante et équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	785,38 €	exonérée 0,0%	785,38 €
	Habitation non équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	1 570,76 €	exonérée 0,0%	1 570,76 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire		coût réel du marché à bons de commande communautaire
Branchement eaux usées et branchement eaux pluviales	Habitation existante et équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	1 047,17 €	exonérée 0,0%	1 047,17 €
	Habitation non équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	2 094,35 €	exonérée 0,0%	2 094,35 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire		coût réel du marché à bons de commande communautaire

Nature des prestations		Tarifs HT	TVA applicable		Montant TTC
Habitation existante se raccordant au réseau public dans le cadre d'une extension (CSP L1331-7)					
Branchement eaux usées et/ou eaux pluviales par refoulement public ou via un réseau sous domaine privé	Habitation existante et équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	523,59 €	exonérée	0,0%	523,59 €
	Habitation non équipée d'un ANC et appartenant à une personne physique	523,59 €	exonérée	0,0%	523,59 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire			coût réel du marché à bons de commande communautaire
Habitation existante se raccordant au réseau public hors cadre d'une extension et habitation neuve se raccordant au réseau					
Branchement eaux usées seul ou eaux pluviales seul	Habitation neuve (appartenant à une personne physique)	1 570,76 €	exonérée	0,0%	1 570,76 €
	Maison existante avec un ANC (et réseau en service depuis plus de 2 ans et appartenant à une personne physique)	785,37 €	réduite	10,0%	863,91 €
	Maison existante sans ANC (et réseau en service depuis plus de 2 ans et appartenant à une personne physique)	1 570,76 €	réduite	10,0%	1 727,84 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire			coût réel du marché à bons de commande communautaire

Nature des prestations		Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Habitation existante se raccordant au réseau public hors cadre d'une extension et habitation neuve se raccordant au réseau				
Branchement eaux usées et branchement eaux pluviales	Habitation neuve (appartenant à une personne physique)	2 094,35 €	exonérée 0,0%	2 094,35 €
	Maison existante avec un ANC (et réseau en service depuis plus de 2 ans et appartenant à une personne physique)	1 047,17 €	réduite 10,0%	1 151,89 €
	Maison existante sans ANC (et réseau en service depuis plus de 2 ans et appartenant à une personne physique)	2 094,35 €	réduite 10,0%	2 303,79 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire		coût réel du marché à bons de commande communautaire
Branchement eaux usées et/ou eaux pluviales par refoulement public ou via un réseau sous domaine privé	Habitation neuve (appartenant à une personne physique)	523,59 €	exonérée 0,0%	523,59 €
	Maison existante et réseau en service depuis plus de 2 ans (et appartenant à une personne physique)	523,59 €	réduite 10,0%	575,95 €
	Autres locaux (habitat appartenant à une personne morale ou local à usage professionnel)	coût réel du marché à bons de commande communautaire		coût réel du marché à bons de commande communautaire

Autres prestations :

Nature des prestations	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	102,62 €	normale 20,0%	123,14 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes publics concernés. Le service assainissement collectif est assujéti en particulier à la TVA (taux : 10 % pour le service de collecte et traitement, 20 % pour les travaux) et aux redevances de l'Agence de l'eau ci-après explicitées.

Tarifs de la facture “courante”:

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	27,76 €	27,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3449 €/m ³	1,3449 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont celles approuvées en dates du 26 septembre et 20 décembre 2017, effectives à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable et des services d'assainissement.

La délibération du 15 décembre 2021 fixe une nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2022 de façon à financer les investissements très significatifs à réaliser dans le cadre des schémas directeurs adoptés à la même séance et le projet d'allocation eau.

2) Facture d'assainissement collectif type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont **identiques**, comme suit :

Facture type	En 2020 en €	En 2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,76	27,76	-
Part proportionnelle	161,39	161,39	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	189,15	189,15	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	-
TVA	20,72	20,72	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,71	38,71	-
Total	227,86	227,86	-
Prix TTC au m³	1,90	1,90	-

Il est inchangé depuis le 1/1/2018 pour les parts CUCM.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle pour la majorité des usagers, mensuelle dans le cadre de contrats concernant de très importants consommateurs.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle (mensualisés, annualisés) ou semestrielle ou mensuelle, selon la fréquence de relevés.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont :

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés* aux abonnés	3 511 546	3 422 029	-2,6%

3) Recettes

Recettes réelles (hors opérations d'ordre) de la collectivité (y compris rémunérations de l'exploitant délégataire CME):

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	6 481 171	6 309 022	-2,66%
Contribution du budget général (eaux pluviales)	911 000	911 000	-
Subventions	0	0	-
Autres recettes (résultat négatif du régisseur, reversement produits perçus initialement versés au budget eau)	335 513	1 114 482	+232%
Total des recettes réelles	7 727 684	8 334 504	+7,85%

Détail des rémunérations de l'exploitant délégataire

Recettes du régisseur Eau (Creusot Montceau Eau)

Le régisseur est rémunéré selon le volume assiette, une part fixe et un intéressement selon les résultats de performances (réclamation, taux de mensualisation du paiement de la facture d'eau, indice linéaire de perte (indicateur relatif au rendement du réseau de distribution)).

Pour l'exercice 2021, la rémunération totale s'élève à 5 332 323 €, y compris 35 541 € d'intéressement.

Les pénalités financières éventuelles sont en cours d'établissement.

3. Indicateurs de performance

1) Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 41 000 abonnés potentiels (98,79% pour 2020).

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	29

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 29 pour l'exercice 2021 (29 pour 2020).

3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP d'Entrevaux (SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE)	0,15	100	0
STEP du Bourg (CHARMOY)	0,33	0	100
STEP du Calvaire (CHARMOY)	1,46	0	100
STEP du Bourg (MONT-SAINT-VINCENT)	3,38	0	100
STEP des Essarts (SANVIGNES-LES-MINES)	49,72	0	0
STEP de l'Ecart (GENELARD)	0,01	0	100
STEP de la Ville (MONTCEAU-LES-MINES)	489,51	0	100
STEP Les Voisottes	1,84	0	100
STEP du bourg (BREUIL)	15,62	100	100
STEP Les Touillards	2,97	0	100
STEP du Bourg (GENELARD)	16,9	100	100
STEP du Bourg (des Bizots)	10,8	100	100
STEP Les Vernizys	1,79	100	100
STEP du Bourg (SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE)	5,98	100	0
STEP de la Ville (BLANZY)	365,65	0	100
STEP du Bourg (SAINT-LAURENT-D'ANDENAY)	4,48	100	100

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP des Génatats (SANVIGNES-LES-MINES)	20,97	100	100
STEP de la ZI (TORCY)	1 010,15	0	100
STEP des Berneaux (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,27	0	0
STEP de Chevroches (SAINT-SERNIN-DU-BOIS)	86,32	100	100
STEP de la ZA Saint-Monay (SAINT-EUSEBE)	0,42	0	100
STEP du Bourg (MARMAGNE)	14,89	100	100
STEP de la Croix Blanchot - Pont d'Ajoux (MARMAGNE)	4,2	0	100
STEP du Velay (SANVIGNES-LES-MINES)	40,51	100	100
STEP de Vaumartin (MARMAGNE)	0,88	100	0
STEP Pique boeuf (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,05	0	0
STEP de Luchet (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,32	100	0
STEP du Sud de la Ville (CIRY-LE-NOBLE)	39,3	0	100
STEP du Bourg (PERRECY-LES-FORGES)	26,44	100	100
STEP du bourg (ECUISSSES)	35,05	0	100
STEP les grands trembles (POUILLOUX)	0,49	0	100
STEP du Bourg (SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES)	1	100	100
STEP du Bourg (POUILLOUX)	12,7	100	100

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP du Bourg (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	14,63	100	100
STEP de MONT SAINT VINCENT - Le Reuil	0	100	0
STEP du Pont des Vernes (POUILLOUX)	18,34	100	100
STEP du Bourg (SAINT-FIRMIN)	0,26	100	0
STEP des Hauts de Chegnot (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,45	0	0
STEP de Salière (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,75	0	0
STEP de Drevin (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	0,71	100	0
STEP d'Anxin-le-Bas (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	1,41	0	0
STEP des Couchets (SAINT-PIERRE-DE-VARENNES)	1,69	100	100
STEP du Bourg (SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON)	6,69	100	100
STEP du Bourg-Nord (SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE)	5,64	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice de conformité de la collecte des STEU est 97 (12 en 2020) pour les STEP > 2 000 EH.

4) Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP des Essarts (SANVIGNES-LES-MINES)	49,72	0	0
STEP de la Ville (MONTCEAU-LES-MINES)	489,51	100	100
STEP du Bourg (GENELARD)	16,9	100	100
STEP de la Ville (BLANZY)	365,65	100	100
STEP de la ZI (TORCY)	1 010,15	100	100
STEP de Chevroches (SAINT-SERNIN-DU-BOIS)	86,32	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice de conformité des équipements des STEU est 96 (93 en 2020) pour les STEP > 2 000 EH.

5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP des Essarts (SANVIGNES-LES-MINES)	49,72	0	0
STEP de la Ville (MONTCEAU-LES-MINES)	489,51	100	100
STEP du Bourg (GENELARD)	16,9	100	100
STEP de la Ville (BLANZY)	365,65	100	100
STEP de la ZI (TORCY)	1 010,15	100	100
STEP de Chevroches (SAINT-SERNIN-DU-BOIS)	86,32	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 85.7 (67 en 2020).

6) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Quantité totale de Matières Sèches évacuées dans l'année : **2 336,5 Tonnes (2 293,8 Tonnes en 2020)**

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 3 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de **0,09** pour 1000 habitants (0,035 en 2020).

8) Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 78

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 10,6 par 100 km de réseau (10,6 en 2020).

9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2,022	1,502	1,264	1,675	1,343

Au cours des 5 dernières exercices, 8,239 km linéaires de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,20% (0,21% en 2020).

10) Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les stations d'épuration (STEU) d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
STEP des Essarts (SANVIGNES-LES-MINES)	12	9	33,3	75
STEP de la Ville (MONTCEAU-LES-MINES)	52	49	92,3	94,2
STEP du Bourg (GENELARD)	12	12	91,7	100
STEP de la Ville (BLANZY)	24	24	83,3	100
STEP de la ZI (TORCY)	104	100	98,1	96,2
STEP de Chevroches (SAINT-SERNIN-DU-BOIS)	12	11	91,7	91,7

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **95** (86 en 2020).

11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110** (110 en 2020).

12) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	8 049 341	9 191 099
Epargne brute annuelle en €	1 968 994	2 410 633
Durée d'extinction de la dette en années	4,09	3,8

13) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année N tel que connu au 31/12/N-1	200 000	151 426
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	6 932 454	6 460 412
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	2,88%	2,34%

Depuis le 1^{er} janvier 2018, entrée en vigueur des contrats de régie intéressée eau et assainissement collectif, le régisseur eau est chargé de la facturation eau et assainissement et du recouvrement pendant 6 mois. Ensuite, la Communauté prend en charge le recouvrement via le Centre des Finances Publiques du Creusot.

14) Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 3

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 56

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 1,43 pour 1000 abonnés (0,15 en 2020).

4. Financement des investissements

1) *Montants financiers*

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 398 690	2 496 470
Montants des subventions en €	196 532	116 743
Montants des contributions du budget général en €	911 000	911 000

2) *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 049 341	9 191 099
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	420 421
	en intérêts	142 838

3) *Amortissements*

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 507 231€ (1 487 843 € en 2020).

4) *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Modes de gestion :

- 4^{ème} année de mise en œuvre de la régie intéressée pour le service assainissement collectif : mise en œuvre des modélisations des principaux systèmes pour alimenter les études schémas directeurs assainissement, identification des conventions de déversements à réaliser et engagement de leur rédaction, **mise en œuvre de la clause de revoyure**
- 4^{ème} année de mise en œuvre de la régie pour les branchements neufs, les diagnostics assainissement en cas de vente (demandes très fortes), les eaux pluviales et les contrôles au titre du SPANC,

Protection contre inondation :

- Poursuite du programme d'actions du secteur de la route de Couches au Breuil (3^{ème} bassin en préparation)
- Poursuites expertise secteur Puddleurs au Creusot, et démarrage des travaux Millepertuis à Marmagne
- Mise en œuvre des premiers aménagements dans le secteur du Tamaron à Pouilloux

Collecte des eaux usées :

- Mise en œuvre du programme de travaux de rénovation-crétion
- Nombreux effondrements surtout au Creusot
- Mise au point et adoption des principaux schémas directeurs assainissement (Le Breuil Bourg, Ecuisses, Sanvignes Essarts, St Sernin, G nelard Bourg, Blanzly, Montceau, et Torcy) et de leur financement
- Poursuite des  tudes des sch mas directeurs de Charmoy (2), Sanvignes Velay, Perrecy
- Poursuite des expertises de r organisation des services (DEA et services supports)

Epurat on des eaux us es :

- Curage lagune d cal    cause de la COVID-19
- Diagnostics r glementaires amont sur les principaux syst mes (Blanzly, Montceau, Torcy) r alis s
- Mise au point et adoption des principaux sch mas directeurs assainissement (Le Breuil Bourg, Ecuisses, Sanvignes Essarts, St Sernin, G nelard Bourg, Blanzly, Montceau, et Torcy) et de leur financement
- Poursuite des  tudes des sch mas directeurs de Charmoy (2), Sanvignes Velay, Perrecy
- Adaptations confirm es des plans d' pandage selon les mesures COVID-19 (renforcement des analyses, du chaulage) => les boues de la STEU de ST Sernin du Bois sont achemin es   la STEU de Torcy o  elles sont trait es

5) Pr sentation des programmes pluriannuels de travaux adopt s par l'assemblée d lib rante au cours du dernier exercice

Les plus importants sch mas directeurs assainissement ont fait l'objet de d lib ration adopt e en s ance du 15 d cembre 2021 :

Par arr t s pr fectoraux du 18 octobre 2018, la communaut  urbaine a  t  mise en demeure de r aliser des  tudes de sch ma directeur d'assainissement sur ses six plus importants syst mes d'assainissement,   savoir les syst mes de :

- Torcy : 60 000 EH regroupant, enti rement ou pour partie, les communes de Torcy, Le Creusot, Montchanin, Saint Laurent d'Andenay, Ecuisses, Saint Eus be, Montcenis et Le Breuil ;
- Montceau : 33 000 EH regroupant, enti rement ou pour partie, les communes de Montceau, Saint Vallier, Sanvignes-les-Mines, Gourdon, Blanzly ;
- Blanzly : 20 000 EH regroupant, enti rement ou pour partie, les communes de Blanzly, Montceau, Saint B rain sous Sanvignes ;

- Sanvignes-les Essarts : 3 600 EH regroupant, entièrement ou pour partie, les communes de Sanvignes-les-Mines, Perrecy-les-Forges et Ciry-le-Noble ;
- Saint Sernin-Chevroche : 2 750 EH regroupant, entièrement ou pour partie, les communes de Saint Sernin-du-Bois, Saint Firmin et Le Creusot ;
- Génélard-Bourg : 2 250 EH collectant une partie de la commune de Génélard.

En parallèle, dans le cadre de développement urbain important et à des bilans annuels des résultats de station d'épuration mauvais, la Communauté urbaine a choisi également de réaliser des études de schéma directeur d'assainissement sur les systèmes de :

- Ecuisses : 800 EH collectant une partie de la commune d'Ecuisses ;
- Breuil-Bourg : 600 EH collectant une partie de la commune du Breuil.

Après consultation, les schémas directeur d'assainissement ont été confiés à la société Egis Eau, basée à Lyon, pour les études des systèmes de Blanzay et Torcy, et à la société Réalités Environnement, basée à Trévoux, pour les six autres systèmes.

Les études ont démarré fin 2018 et se sont déroulées en cinq phases :

- Phase 1 : collecte des données et acquisition de connaissances ;
- Phase 2 : campagne de mesures et investigations complémentaires ;
- Phase 3 : élaboration des scénarios et étude comparative ;
- Phase 4 : schéma directeur d'assainissement.
- Phase optionnelle : modélisation (réalisée uniquement pour les systèmes de Torcy, Montceau et Blanzay).

Les différentes investigations menées sur ces huit systèmes d'assainissement ont montré notamment :

- Des dysfonctionnements par temps sec avec des déversements au milieu naturel d'eaux usées non traitées ;
- Des dysfonctionnements par temps de pluie avec des déversements au milieu naturel d'eaux usées mélangées aux eaux de pluie pour des pluies de faible intensité ;
- Des réseaux souvent inaccessibles (situés en propriété privée, regards sous enrobé, ...)
- Des réseaux et des équipements mal-entretenus et en mauvais état ;
- Des eaux claires parasites importantes surchargeant les réseaux ;
- Des réseaux d'assainissement et certaines stations d'épuration qui ne sont plus en mesure d'accepter de nouveaux projets d'urbanisation.

Sur la base de ces constats et au vu de l'ampleur de la tâche, il a été discuté avec les services de la Police de l'Eau de supprimer en priorité les déversements par temps sec et de mettre en conformité les stations d'épuration non conformes, puis d'intervenir sur les déversements par temps de pluie dans un second temps et dans le cadre d'une réflexion globale de gestion des eaux de pluie. L'objectif global est de réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel.

Le tableau, ci-dessous, présente les travaux à réaliser et les enveloppes financières correspondantes sur les prochaines années :

- Période 2022-2027 :

Système d'assainissement	Travaux et interventions	Montant (€HT) imputable au budget principal	Montant (€ HT) imputable au budget assainissement
8 systèmes	Dégagement et mise à niveau de regard – remplacement de tampons	387 140	924 285 €
Torcy	Géoréférencement des réseaux - - sectorisation et contrôles des mauvais raccordements - suppression des DO - traitement des rejets avant DO Bois Bretoux – mise en séparatif de la chatelaine	110 000 €	1 422 113 €
Montceau	Géoréférencement des réseaux – Déconnexion des fossés et cours d'eau du réseau – préparation à la mise en séparatif - sectorisation et contrôles des mauvais raccordements - traitement des rejets avant DO/stockage centre de Montceau – modification de DO	2 269 288 €	9 528 900 €
Blanzay	Géoréférencement des réseaux – mise en séparatif de la fiolle – sectorisation et contrôles des mauvais raccordements – mise en séparatif antenne avenue des alouettes et suppression d'un Déversoir d'orage (DO) – traitement des rejets avant DO Bois Clair, DO Curtils/Gueugneau – modification de DO – points d'autosurveillance complémentaire	17 850 €	1 996 600 €
Sanvignes-Essarts	Géoréférencement des réseaux – renouvellement du talweg des essarts et réduction du nombre de DO – mise en conformité de la station d'épuration	10 000 €	5 240 000 €
St Sernin-Chevroche	Géoréférencement des réseaux – renouvellement du réseau dans le lit du mesvrin	5 854 €	345 000 €
Génélard-Bourg	Géoréférencement des réseaux – Déconnexion des fossés et cours d'eau du réseau – mise en séparatif centre-bourg - sectorisation et contrôles des mauvais raccordements – mise en conformité de la station d'épuration	1 002 284 €	2 654 000 €
Ecuisses	Géoréférencement des réseaux – Déconnexion des fossés et cours d'eau du réseau - Mise en séparatif Bondilly - sectorisation et contrôles des mauvais raccordements	293 481 €	136 200 €
Breuil-Bourg	Géoréférencement des réseaux – Mise en séparatif rue du Creusot – mise en conformité de la station d'épuration	208 451 €	965 000 €
TOTAL		4 304 348 € HT	23 212 098 €

- Période 2028-2052 : A compter de cette période, les travaux correspondront pour la majorité à la mise en séparatif des réseaux unitaires pour une enveloppe estimée à 120 000 000 € HT à imputer au budget assainissement et 29 000 000 € HT au budget principal. Des mises à jour des schémas directeurs seront également à réaliser pour fixer les nouvelles priorités le cas échéant.

Des subventions seront sollicitées pour le financement d'une partie de ces projets, notamment auprès des agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse. Les crédits correspondants seront inscrits au budget concerné au fur et à mesure des besoins.

En parallèle des interventions communautaires, des contrôles des branchements privés seront réalisés afin de faire mettre en conformité les rejets privés dans les réseaux publics et, ainsi, participer à la suppression des déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel.

Je vous remercie de bien vouloir valider les propositions de travaux issues des études de schéma directeur des systèmes d'assainissement de Torcy, Montceau, Blanzy, Sanvignes-les-Essarts, St Sernin-Chevroche, Génelard-Bourg, Ecuisses et Breuil-Bourg.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 244 demandes d'abandon de créance et en a accordé 204. 39 657,56€ d'aides totales ont été accordées, pour un montant de participation au FSL de 9 313 € de la Communauté, soit 0,0023 €/m³ pour l'année 2021 (0,0023 €/m³ en 2020), concernant les factures d'eau et d'assainissement.

2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'action en 2021

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	85 000	85 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	42	42
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 338,5	2 105
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,9	1,9
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,42%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	29	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	12%	97%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	96%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	86%	86%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0023	0,0023
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,035	0,09
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10,6	10,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,21%	0,04%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86%	95%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,1	3,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	< 3%	2,34%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,15	1,43